

Département de Seine et Marne
Commune d'Othis

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Objet : Réglementation du stationnement parking AGORA-VIDE DRESSING du samedi 27 avril 2024 –

Le Maire d'Othis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par Madame FAGEDET Lucie en date du 23 avril 2024 afin d'organiser le Vide dressing par l'association bénévole Tous avec Clément, à l'Agora, le samedi 27 avril 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement sur toutes les places de parking devant l'Agora, avenue du 8 mai 1945, du vendredi 26 avril à 15 heures au samedi 27 avril 2024 à 21h.

ARRETE

Article 1 : Le **stationnement** des véhicules sur toutes les places de parking devant l'Agora, avenue du 8 mai 1945, sera **interdit du vendredi 26 avril 2024 à 15h jusqu'au samedi 27 avril 2024 à 21h**.

Article 2 : Tous les véhicules en infraction seront verbalisés et transportés en fourrière (article L 325-1 du code de la route).

Article 3 : Le présent arrêté sera consultable en Mairie et affiché sur les barrières de police utilisées pour le blocage du stationnement.

Article 4 : La Brigade de Gendarmerie de Dammartin-en-Goële et la Police Municipale d'Othis sont chargées, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté est adressé à :

- Gendarmerie de Dammartin-en-Goële
- Le centre des Secours des Pompiers de Dammartin-en-Goële
- Police Municipale d'Othis
- Monsieur le Responsable des Services Techniques

Fait à Othis, le 24 avril 2024
Alex OUBLIÉ
*Maire Adjoint délégué à l'Urbanisme
et au cadre de Vie.*

